

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NOROX[®] FC-100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation industrielle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3
82049 Pullach

Téléphone : +49 / 89 / 74422 – 0

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 / 89 / 74422 – 0 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, Type D H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseils de prudence	:	Prévention: P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P235 Tenir au frais. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. Élimination: P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

| 3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol (No.-CAS 13784-51-5)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX® FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

diacétone-alcool (No.-CAS 123-42-2)
Perbenzoate de tert-butyle (No.-CAS 614-45-9)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques
Mélange liquide

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol	13784-51-5 237-438-9 01-2119965139-28-0005	Org. Perox. D; H242 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 25 - < 30
diacétone-alcool	123-42-2 204-626-7 603-016-00-1 01-2119473975-21	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361 STOT SE 3; H335	>= 25 - < 30
Perbenzoate de tert-butyle	614-45-9 210-382-2 01-2119513317-46-0003	Org. Perox. C; H242 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 7,5 - < 10
2,4-Pentanedione	123-54-6 204-634-0 606-029-00-0 01-2119458968-15	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311	>= 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Appeler immédiatement un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Appeler immédiatement un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Le produit brûle violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Enlever avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Ne pas avaler.
 - Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Éviter la formation d'aérosols.
 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 - Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
 - Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 - Éviter tout confinement.
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 - Se laver à fond après manipulation.
 - Équipement de protection individuel, voir section 8.
 - Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
 - Protéger de toute contamination.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Mesures d'hygiène :
- Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :
- Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun :
- Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température de stockage recommandée :
- 0 - 25 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
diacétone-alcool	123-42-2	VLE 8 hr	50 ppm 241 mg/m ³	BE OEL
2,4-Pentanedione	123-54-6	VLE 8 hr	25 ppm 102 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11,75 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13,33 mg/kg p.c./jour
Perbenzoate de tert-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
diacétone-alcool	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	240 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	9,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	66,4 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	66,4 mg/m ³
2,4-Pentanedione	Travailleurs	Inhalation		84 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau		12 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol	Eau douce	0,054 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

	Eau de mer	0,0054 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,054 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,48 mg/kg
	Sédiment marin	0,048 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	6,2 mg/l
	Sol	0,065 mg/kg
Perbenzoate de tert-butyle	Eau douce	0,0088 mg/l
	Eau de mer	0,0009 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,008 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,24 mg/kg
	Sédiment marin	0,024 mg/kg
	Sol	0,043 mg/kg
diacétone-alcool	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	82 mg/l
	Sédiment d'eau douce	9,06 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,91 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
2,4-Pentanedione	Eau douce	0,026 mg/l
	Eau de mer	0,0026 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,32 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,155 Poids humide mg / kg
	Sédiment marin	0,0155 Poids humide mg / kg
	Sol	0,01582 Poids humide mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

Délai de rupture : 120 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : D'incolore à jaune pâle

Odeur : légère

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 65 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1,1 gcm ³
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	légèrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Peroxyde organique

9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C TDAC-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélé-rante.
--	---	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Protéger de toute contamination. Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter tout confinement.
---------------------	---	---

10.5 Matières incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 13,1 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

diacétone-alcool:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.002 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): >= 7,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD0 (Rat): > 1.875 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Perbenzoate de tert-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : LD0 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD0 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2,4-Pentanedione:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, femelle): 790 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Espèce : Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

diacétone-alcool:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Perbenzoate de tert-butyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

2,4-Pentanedione:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation des yeux

diacétone-alcool:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Perbenzoate de tert-butyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

2,4-Pentanedione:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Remarques : A un effet sensibilisant.

diacétone-alcool:

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Perbenzoate de tert-butyle:

Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2,4-Pentanedione:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

- de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
- diacétone-alcool:**
Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
- Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
- Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
- Perbenzoate de tert-butyle:**
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
- Type de Test: Lymphome de la souris
Résultat: positif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif
- 2,4-Pentanedione:**
Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 479
Résultat: positif

Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: positif

Méthode: OCDE ligne directrice 483
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: Équivoque

Type de Test: Réparation de l'ADN
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OPPTS 870.5395
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

diacétone-alcool:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Perbenzoate de tert-butyle:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

diacétone-alcool:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 4,106
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 12.292
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Perbenzoate de tert-butyle:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

2,4-Pentanedione:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'un traitement unique: 13 jr
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 200
Térogénicité: NOAEC Parent: 400
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 50
Méthode: OCDE ligne directrice 414

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'un traitement unique: 13 jr
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 400
Toxicité embryo-fœtale.: LOAEC F1: 200
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

diacétone-alcool:

Organes cibles : Système respiratoire
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

diacétone-alcool:

Espèce : Rat
NOAEL : 1,04 mg/l
LOAEL : 4,685 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 6 w
Méthode : OCDE ligne directrice 412

Espèce : Rat
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Méthode : OCDE ligne directrice 422

2,4-Pentanedione:

Espèce : Rat
NOAEL : 200 mg/kg
LOAEL : 805 mg/kg
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 9 d

Espèce : Rat
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : OCDE ligne directrice 413

Espèce : Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

NOAEL	:	244 mg/kg
LOAEL	:	975 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	9 d

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2,4-Pentanedione:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Remarques : Donnée non disponible

2,4-Pentanedione:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 67,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,05 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,36 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga- : CE50 : 614 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

nismes Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

diacétone-alcool:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Perbenzoate de tert-butyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,72 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 43 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 0,49 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2,4-Pentanedione:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 104 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 25,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 83,22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 107,6 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- EC10 : 13,2 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- LOEC: 22 mg/l
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 18 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

diacétone-alcool:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301

Perbenzoate de tert-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

2,4-Pentanedione:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,1 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

diacétone-alcool:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,09 (20 °C)

Perbenzoate de tert-butyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,89 (25 °C)

2,4-Pentanedione:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16
Remarques: Calcul

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,68 (40 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

Composants:

3,5-diméthyl-1,2-dioxolanne-3,5-diol:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

2,4-Pentanedione:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	: UN 3105
RID	: UN 3105
IMDG	: UN 3105

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version 2.0 Date de révision: 10.08.2020 Numéro de la FDS: 600000000132 Date de dernière parution: 29.05.2018
Date de la première version publiée: 12.04.2016

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE
(PEROXYDE D'ACÉTYLACÉTONE, PEROXYBENZOATE DE tert-BUTYLE)

RID : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE
(PEROXYDE D'ACÉTYLACÉTONE, PEROXYBENZOATE DE tert-BUTYLE)

IMDG : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID
(ACETYL ACETONE PEROXIDE, tert-BUTYL PEROXYBENZOATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 5.2

RID : 5.2

IMDG : 5.2

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : P1
Étiquettes : 5.2
Code de restriction en tunnels : (D)

RID
Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : P1
Numéro d'identification du danger : 539
Étiquettes : 5.2

IMDG
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

RID
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable	
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable	
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable	
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	:	Non applicable	
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable	
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3	
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.			
P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	Quantité 1 50 t	Quantité 2 200 t

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

Autres réglementations:

Gefahrgruppe nach § 3 BGV B4: II (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA (US)	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AICS (AU)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL (CA)	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS (JP)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL (JP)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI (KR)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (PH)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (CN)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Autres informations	:	Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

Classification du mélange:

Org. Perox. D	H242
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361
STOT SE 3	H335

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H242	: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Org. Perox.	: Peroxydes organiques
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX[®] FC-100



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 29.05.2018
2.0	10.08.2020	600000000132	Date de la première version publiée: 12.04.2016

de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR